

Nom commercial :

Engrais P**1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**Nom du produit : **Engrais simple P 0-45-0**Fournisseur :
distributeur : Agrium Europe S.A.
Avenue Louise 326
Bte 36B – 1050 BRUXELLES - Belgique
Tél. : +32 (0)2 646 70 00
Fax : +32 (0)2 646 68 60

Utilisation : Fertilisant minéral (engrais) pour l'Agriculture

Appel d'urgence : National Chemical Emergency Center
Abington
Oxfordshire – United Kingdom
Tel : +44.208.762.8322**2. Composition / Information sur les composants**Caractérisation chimique du produit :
Composé inorganique avec impuretés inorganiques complexes.Le sel contenu dans le mélange contient essentiellement les ions suivants :
Phosphates : PO_4^{3-} , HPO_4^{2-} Calcium : Ca^{2+}

Composant présent sous le seuil de classement :

Contient: Acide phosphorique
No CAS : 7664-38-2 No CE : 231-633-2
Etiquetage : **C - Corrosif** ; R 34
Teneur : 4,8% maxi**3. Identification des dangers**Classement européen : Ce produit n'est pas réglementé selon les Directives européennes
67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.Pour l'homme : Un contact prolongé avec les yeux peut provoquer une irritation.
Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des voies respi-
ratoires en cas d'inhalation importante.

Pour l'environnement : En cas d'incendie , éviter le rejet dans les eaux de surface.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 21/09/2004 révision: 10/10/10
Version : 3.0

Page : 2/5

Nom commercial :

Engrais P

4. Premiers secours

Inhalation :	En cas d'inhalation de poussières, sortir la personne à l'air frais, la mettre au chaud et au repos.
Contact avec la peau :	Laver à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux :	Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
Ingestion :	Si la personne est consciente, faire boire plusieurs verres d'eau, ne pas essayer de faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction	
appropriés :	Eau pulvérisée, poudre, mousse, sable, CO ₂
déconseillés :	Aucun
Risques particuliers en cas de feu :	Non combustible. Consulter la rubrique 10 de ce document.
Equipements spéciaux d'intervention :	Port d'un appareil respiratoire autonome recommandé.
Indications annexes :	Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles si déversement / écoulement :	Eviter si possible le contact avec les yeux et la peau.
Nettoyage / absorption :	Ramasser le produit avec une pelle et le mettre dans un récipient, utilisation toujours possible. Laver la zone contaminée avec beaucoup d'eau.
Précautions pour protection de l'environnement	Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement, prendre des précautions pour sa dispersion.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :	Pas de mesures spéciales à prendre en cas de manipulation selon les règles d'utilisation.
Stockage :	Stocker les récipients ou les sacs bien fermés à l'abri de l'humidité. Matériaux d'emballage recommandés : les matières plastiques (polypropylène ou polyéthylène), l'acier inox.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 21/09/2004 révision: 10/10/10
Version : 3.0

Page : 3/5

Nom commercial : **Engrais P**

8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Paramètres de contrôle spécifiques :	Poussières du produit :	VME	10 mg/m ³
Equipement de protection individuel :	Protection respiratoire :	éventuellement masque anti-poussières.	
	Protection des mains :	gants	
	Protection des yeux :	lunettes enveloppantes	
Hygiène de travail :	Se laver les mains après le travail. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Ne pas réutiliser les vêtements souillés sans lavage.		

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	solide en granulés	
Couleur :	Gris	
Odeur :	inodore	
pH :	2,5 à 3 (solution à 10%)	
Changement de phase :	Point de fusion :	non déterminé
	Point d'ébullition :	non applicable
Point éclair :	non applicable	
Température d'inflammation :	non applicable	
Limites d'explosibilité :	Inférieure :	non applicable
	Supérieure :	non applicable
Masse volumique (kg/dm ³) :	environ 1,3 à 20°C	
Solubilité dans l'eau :	soluble	
Coefficient de partage n-octanol / eau :	non applicable	

10. Stabilité et réactivité

Stabilité :	Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter :	Aucune en cas d'application et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation.
Matières incompatibles :	Aucune à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux :	A haute température : formation de fumées de PO(x) et de CaO.
Autres données :	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 21/09/2004 révision: 10/10/10
Version : 3.0

Page : 4/5

Nom commercial :

Engrais P

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : DL₅₀ voie orale (rat) : non déterminée

Toxicité à long terme : Aucun des composants principaux n'est inscrit sur les listes des produits cancérigènes de l'I.A.R.C.

Informations toxicologiques : En cas d'inhalation de poussières : irritation possible des voies respiratoires.
En cas de contact avec la peau : pas d'irritation.
En cas de contact avec les yeux : irritation possible.
En cas d'ingestion : douleurs possibles à l'œsophage et à l'estomac, vomissements et diarrhées.

Autres informations :

12. Informations écologiques

Données sur la formulation

Mobilité :

Les phosphates et les ions calcium sont adsorbés par le sol.

Biodégradabilité :

Le mélange est facilement dégradable

Bio accumulation :

Aucune connue pour les organismes du sol et de l'eau.

Effets écotoxicologiques :

Le mélange est très peu toxique pour la faune aquatique.
Un déversement important de phosphates dans des eaux stagnantes peut provoquer une eutrophisation.

Autres indications concernant l'écologie

En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit :

Une utilisation correcte du produit ne doit pas générer de déchets.

Destruction des récipients vides :

Élimination par incinération ou revalorisation du matériau par recyclage après élimination des résidus de produit par lavage à l'eau.

14. Informations relatives au transport

Règlement Transports :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
	PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORTS		

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 21/09/2004 révision: 10/10/10
Version : 3.0

Page : 5/5

Nom commercial :

Engrais P

15. Informations réglementaires

Etiquetage suivant les Directives CE et leurs adaptations : Ce produit n'est pas soumis à la réglementation de l'étiquetage selon les Directives et règles européennes en vigueur.
Ses constituants principaux sont repris dans l'inventaire européen EINECS des substances.

Réglementation suivant les Directives européenne engrais : Règlement européen 2003/2003/CE (remplace la Directive 76/116/CEE et ses directives annexes) : informations obligatoires sur les emballages.

Numéro CE : -----

16. Autres informations

Phrases réglementaires mentionnées dans les chapitres 2 et 3 : 34 – Provoque des brûlures.

Origine : Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.